

ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE

Le Maire de la Commune de BRIATEXTE,

Vu les articles L.2212.2 du Code des Collectivités Territoriales,

ARRETE

Article 1 : La Municipalité de Briatexte annule l'arrêté d'interdiction d'utilisation des terrains de sports établi le 2 septembre 2022.

Article 2 : Ampliation de cet arrêté est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Castres, l'Association Sportive Briatextoise, le Sporting Club Briatextois, au District du Tarn de Football et à la Ligue Occitanie de Football, Comité du Tarn de Rugby, la ligue Occitanie de Rugby.

Le 15 Septembre 2022.

Le Maire,

Alain GLADE,

